

d'exercer leur droit de regard sur des activités et des services gouvernementaux essentiels en s'abritant derrière des sociétés de la Couronne.

Je vais dire qu'il est 6 heures, monsieur le Président.

[Français]

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre! Comme il est 18 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 20 heures.

(La séance est suspendue à 18 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[Traduction]

**Le vice-président:** Quand la séance a été suspendue à 6 heures, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) avait la parole.

**M. Crosby:** Avant la suspension de la séance, je disais que la motion proposée par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) offrait une occasion d'examiner la protection essentielle dont jouit la démocratie parlementaire, c'est-à-dire, la responsabilité publique du gouvernement. J'appuie cette motion et j'accuse le gouvernement dirigé par le premier ministre actuel et par son prédécesseur libéral, Lester B. Pearson, d'avoir, de propos délibéré, compromis notre régime démocratique en tentant de se soustraire à la responsabilité publique. Un volet de cette politique malfaisante et malhonnête a été le mauvais usage qu'on a fait de nos sociétés de la Couronne.

Permettez-moi de dire tout de suite que nous sommes justifiés dans notre régime démocratique et dans notre société de recourir aux services de sociétés de la Couronne. Dans certains cas, une société de la Couronne peut être chargée de diriger ou d'exploiter un service ou une entreprise. La population du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse a profité des services rendus par une société de la Couronne désignée sous le nom de Sydney Steel Corporation constituée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vue de poursuivre l'exploitation de l'usine de Sydney Steel après ce néfaste vendredi en 1967 alors que cette usine était fermée et des milliers d'employés congédiés. Mais aux mains d'un gouvernement retors et décidé à se soustraire à la responsabilité publique et aux rouages parlementaires, la même société peut être utilisée pour isoler une activité, un service ou une entreprise que le gouvernement souhaite dissimuler pour éviter les critiques générales de la population.

Permettez-moi d'exposer brièvement la situation au Canada à l'heure actuelle. Près de 200 sociétés de la Couronne appartiennent en totalité au gouvernement fédéral. Elles représentent des dépenses brutes de plus de 30 milliards. Le très honorable chef de l'opposition a qualifié à bon droit ce borbier de bas-fonds du gouvernement, ces innombrables organismes dans lesquels on retrouve des personnages comme Joel Bell, Jack Horner, Pierre Juneau et toutes sortes d'autres parasites libéraux comme Bill Mingo et Harrison McCain. C'est la mafia du gouvernement.

### Les subsides

En comparaison, les recettes actuelles de toutes les provinces canadiennes ne totalisent que 45 milliards et si vous prenez seulement les provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, le revenu total n'est que de trois milliards—soit un dixième seulement des recettes qui viennent garnir les coffres de ce sous-gouvernement fédéral. Permettez-moi de vous rappeler que l'année dernière, les recettes de Petro-Canada seulement ont dépassé les 2.7 milliards. On peut donc dire qu'en termes de recettes, cette société est aussi importante que la région de l'Atlantique.

Nous savons les problèmes qui se posent. J'ai mentionné certains exemples patents et le vérificateur général a fait allusion à bien d'autres, mais quelle est la solution? Heureusement, nous préconisons une solution plutôt simple à laquelle souscrivent beaucoup de personnes bien informées.

En premier lieu, il faudrait promulguer une loi forçant les sociétés de la Couronne à être comptables envers le Parlement et la population. En second lieu, il faudrait demander à un tribunal ou à un comité parlementaire compétent d'étudier attentivement toutes les sociétés de la Couronne fédérales actuelles, afin de déterminer où des restrictions s'imposent et quelles sont les sociétés qui devraient être abolies.

Le projet de loi voulu existe déjà. On y a fait allusion dans la motion déposée par le très honorable chef de l'opposition. Lorsqu'il était premier ministre, il a présenté le bill C-27, et nous pouvons donc commencer immédiatement à remédier à la situation. Nous pourrions d'abord donner force de loi aux dispositions légales contenues dans le bill C-27 et nous pourrions entreprendre immédiatement une étude parlementaire des sociétés de la Couronne actuelles.

J'ai dit au début de mes observations croire que le gouvernement national devrait garder ses préoccupations sociales sans nuire à la libre entreprise. Le gouvernement doit appuyer et stimuler la libre entreprise. C'est grâce à elle que nous pourrions nous enrichir suffisamment pour établir les programmes sociaux et obtenir les services de santé et le système d'enseignement que veulent les Canadiens. Nous pourrions y parvenir dans un secteur privé plein de vitalité capable de produire les richesses nécessaires pour obtenir et financer les services qui sont nécessaires.

L'utilisation que le gouvernement a faite des sociétés de la Couronne a été extrêmement néfaste au secteur privé. Ces sociétés se sont emparées de secteurs qui, pendant des décennies et, en fait, pendant tout le xx<sup>e</sup> siècle nous ont permis d'obtenir l'argent nécessaire pour édifier l'un des meilleurs régimes sociaux du monde.

Si on appuie les sociétés de la Couronne lorsqu'elles essaient d'évincer le secteur privé, on finira par détruire notre régime social. Lorsque nous, du parti progressiste-conservateur, défendons et appuyons la libre entreprise, nous ne nuisons en rien au régime social qui existe au Canada. En fait, nous subventionnons ce système même de services sociaux. Nous amenons la population à croire que les services sociaux ne peuvent exister que s'ils sont subventionnés. Le seul soutien de ce système est le secteur privé.